



## Épargner à un rythme accéléré

### Option d'augmentation de paiement automatique

Offerte avec les fonds distincts indispensables Sélects

L'option d'augmentation de paiement automatique se veut une approche disciplinée visant à augmenter automatiquement les paiements préautorisés tous les ans. De petites augmentations prévues constituent un moyen très simple, mais efficace, d'épargner à un rythme accéléré.

#### Pourquoi devrais-je augmenter mon épargne chaque année?

En augmentant votre épargne chaque année – ne serait-ce qu'un petit montant – cela peut faire une grosse différence sur votre épargne-retraite. Voici quelques raisons pour lesquelles il serait avantageux d'augmenter votre épargne :

- Vous pouvez atteindre vos objectifs d'épargne-retraite plus rapidement, et possiblement devancer le début de votre retraite.
- Au fur et à mesure que le taux d'inflation augmente, chaque achat devient plus coûteux au fil des ans. En épargnant davantage chaque année, vous contribuez à compenser l'incidence de l'inflation sur votre épargne-retraite.
- Lorsque votre niveau de revenu augmente en raison d'une augmentation de salaire ou d'une promotion, il devrait en être de même pour votre épargne afin qu'elle corresponde à votre nouveau niveau de vie.

#### Voici comment cela fonctionne :

1. **Effectuer des dépôts régulièrement** : il suffit d'établir des paiements préautorisés au titre de votre contrat de fonds indispensables Sélects. Vous pouvez choisir la fréquence des paiements, soit mensuelle, bimensuelle ou aux deux semaines.
2. **Choisir l'option d'augmentation de paiement automatique** : vous n'avez qu'à indiquer le montant duquel vos paiements doivent augmenter chaque année, pouvant être exprimé en dollars ou en pourcentage.
3. **Constater la croissance de votre épargne** : vos paiements préautorisés seront prélevés selon vos instructions et augmenteront automatiquement chaque année, en janvier, du montant ou du pourcentage que vous aurez choisi. Si, à tout moment, vous souhaitez arrêter ou diminuer vos paiements, veuillez simplement communiquer avec votre conseillère ou conseiller financier ou avec l'équipe du Service à la clientèle de l'Équitable.

L'option d'augmentation de paiement automatique constitue une excellente façon de dynamiser votre stratégie d'épargne et de vous ouvrir les portes vers un avenir financier plus sûr.

# Étude de cas



Adam et Karine, tous deux âgés de 30 ans, aimeraient bien commencer à mettre de l'argent de côté en vue de leur retraite. Ils ont décidé d'investir chaque mois la somme de 200 \$ chacun au titre d'un contrat de fonds distincts indispensables Sélect.

- Adam choisit de profiter de l'option d'augmentation de paiement automatique et demande une augmentation de ses cotisations mensuelles de 5 % chaque année.
- Karine ne se prévaut pas de l'option d'augmentation de paiement automatique. Elle prévoit par contre augmenter ses cotisations mensuelles à un moment donné; mais, malgré ses bonnes intentions, le changement n'a pas lieu.

## Calendrier d'épargne

	Augmentation automatique	30 ans	31 ans	32 ans	33 ans	34 ans	...jusqu'à 65 ans
Adam	Oui 5 % annuellement	200 \$ par mois	210 \$ par mois	221 \$ par mois	232 \$ par mois	243 \$ par mois	La cotisation augmente de 5 % chaque année.
Karine	Non	200 \$ par mois	200 \$ par mois	200 \$ par mois	200 \$ par mois	200 \$ par mois	La cotisation demeure la même à 200 \$ par mois.

Valeur  
marchande  
à 65 ans



Adam  
453 171 \$

Karine  
222 609 \$

Adam a épargné **plus de deux fois plus** en ayant recours à l'option d'augmentation de paiement automatique.

Pour en savoir davantage sur la façon dont l'option d'augmentation de paiement automatique peut être un outil puissant pour vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne-retraite, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller financier ou avec l'équipe du Service à la clientèle de l'Équitable au 1 800 668-4095.

Cette étude de cas est donnée à titre d'exemple seulement. Les valeurs sont arrondies au dollar près. L'étude de cas suppose des cotisations régulières sur une période de 35 ans, sans retrait, et un taux de rendement annuel de 5 %. <sup>MD</sup> indique une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.